



NOTE DU 21 SEPTEMBRE 2009 - JOURS DE FERMETURE 2010

CONCERNE LES COLLABORATEURS TRAVAILLANT DU LUNDI AU VENDREDI
ET TEMPS PARTIEL NE TRAVAILLANT PAS HABITUELLEMENT LE SAMEDI

Récupération du 1er mai



Ce que dit la note...



« 1 jour de repos à poser au titre du report du 1er mai tombant un samedi. **Cette journée de récupération, dont la prise sera possible à partir du 3 mai 2010**, doit faire l'objet d'une demande en ligne sur Ciel, sous la forme d'une journée complète, en utilisant le motif correspondant dans le menu déroulant »

www.brefinfoscgt.org

